



CRISE SANITAIRE :

EDF s'est engagée sur des mesures inédites pour aider tous ses clients

Fidèle à ses valeurs de responsabilité et de solidarité, EDF a mis en œuvre des mesures inédites pour aider ses clients dans les circonstances difficiles qu'ils peuvent rencontrer avec la crise sanitaire du Covid-19.



APPORTER DE LA SÉRÉNITÉ AUX CLIENTS PARTICULIERS

EDF a décidé de garantir la fourniture d'énergie à l'ensemble de ses clients particuliers en suspendant, jusqu'au 1^{er} septembre 2020, toute réduction ou interruption de la fourniture d'électricité et de gaz ainsi que les pénalités de retard pour tous ses clients particuliers. Pour les clients qui seraient en situation difficile, EDF s'engage également à assouplir ses modalités et échéanciers de paiement.

Ce faisant, l'entreprise va au-delà des mesures mises en place par les Pouvoirs Publics (telle que la prolongation de la trêve hivernale jusqu'au 31 mai 2020), à la fois dans leur portée et dans leur durée.

SOUTENIR LES CLIENTS PROFESSIONNELS

EDF a pris toutes les dispositions nécessaires pour faire bénéficier à ses clients éligibles au Fonds de Solidarité

qui le demandent du report du paiement de leurs factures, conformément aux ordonnances et décrets récemment adoptés par le Gouvernement. Concrètement, les petites entreprises concernées peuvent demander le report du paiement de leurs factures exigibles jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire. Ce report sera échelonné sur une durée de 6 mois à compter du dernier jour du mois suivant la date de fin de l'état d'urgence sanitaire. EDF reste à l'écoute de tous ses clients, y compris ceux qui ne seraient pas éligibles à ce dispositif, pour les accompagner au mieux dans cette période.

EDF MOBILISÉE POUR GARANTIR LA CONTINUITÉ DE SERVICE

EDF est restée entièrement mobilisée pour garantir la continuité des activités essentielles et maintenir le lien avec ses clients, tout en protégeant la santé de ses

salariés et prestataires. Dès le début de la crise, ce sont près de 3000 conseillers, tous basés en France, qui ont continué d'accompagner les clients. Plus de 200 conseillers solidarité ont également été mobilisés aux côtés des travailleurs sociaux pour trouver des solutions adaptées aux clients en situation de précarité. ■

CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ SUR LES SITES DE PRODUCTION

Les différents moyens de production du groupe EDF (nucléaire, hydraulique, éolien, solaire, thermique) ont continué à produire de l'électricité. Dans le cadre de son plan pandémie, EDF a déployé une organisation robuste, permettant de garantir la continuité d'activité à court et moyen terme tout en conciliant la protection de la santé des salariés et des prestataires avec le strict respect des règles de sûreté, de sécurité et de suivi environnemental.